



RAPPORT ANNUEL 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 JUIN 2017

FNAT - 6, rue de la Rochefoucauld - PARIS 75009



PROTÉGER SANS DIMINUER



>>> Rapport moral

Liste des membres du Conseil d'Administration	6
Organigramme des membres du Bureau	8
Le mot du Président, Ange FINISTROSA	9

>>> Rapport d'activité

I Les réunions statutaires	16
II Qui est la FNAT ?	18
III Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé	19
IV Les perspectives et les chantiers à venir	23
V La commission communication	24
VI La commission juridique	31
VII La commission formation	33
VIII La commission éthique	41
IX Regroupement des associations FNAT de Paris-IDF-Nord	44





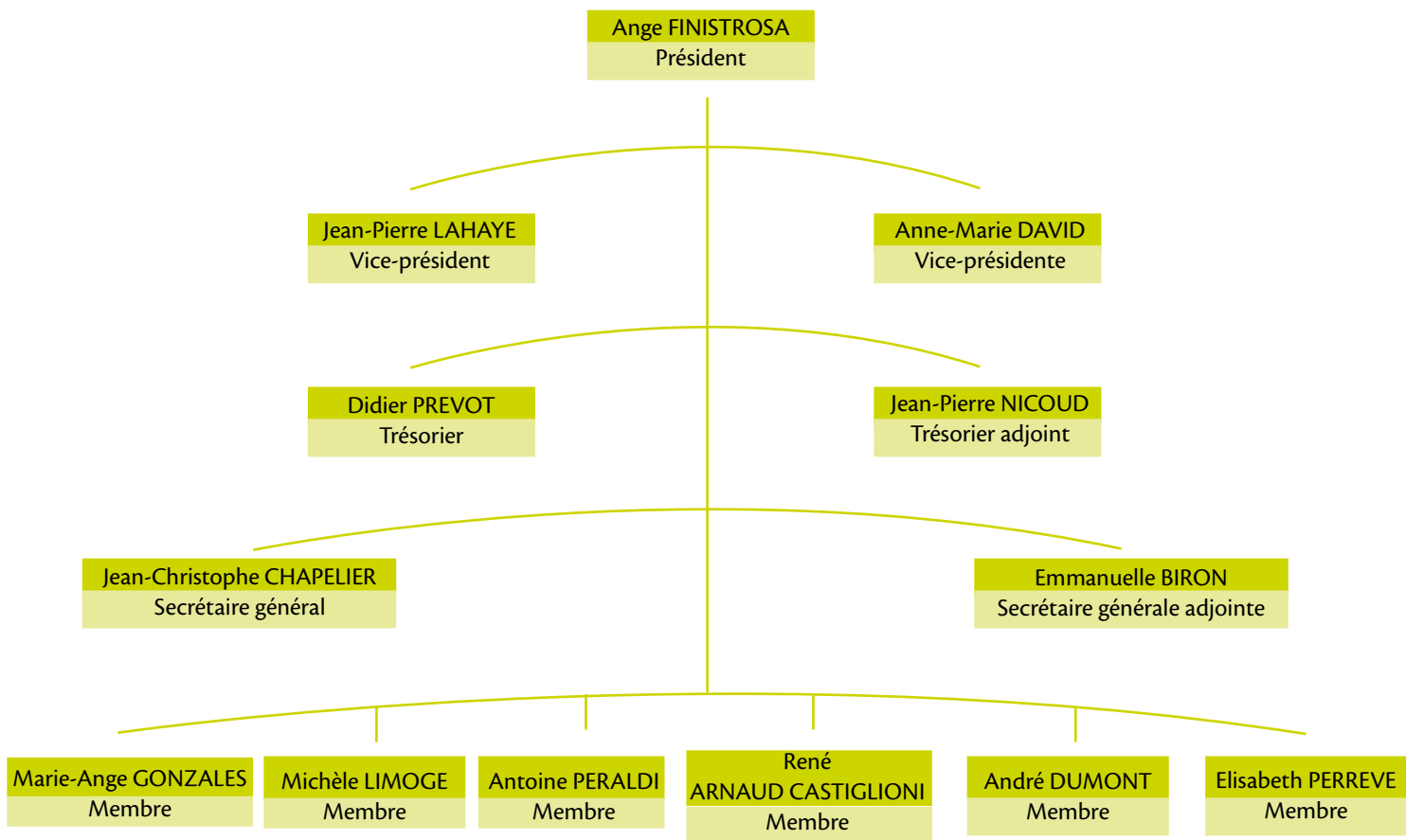
RAPPORT MORAL

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARNAUD-CASTIGLIONI René	SHM – Marseille 13
BENESVILLE Arnaud	CMBD – Le Havre 76
BENOISTE Jean-François	CONFLUENCE SOCIALE- Nantes 44
BIRON Emmanuelle	ARIA 85 – La Roche S/Yon 85
BRAUN Anne-Marie	GERANTO SUD – Montpellier 34
BRULLIARD Monique	A.T de la Meuse – Bar le Duc 55
GAUJAL Jean-Claude	GERANTO SUD – Montpellier 34
CAZES-BOUCHET Odile	ALISE – Cahors 46
CHAPELIER Jean-Christophe	ATNA – Clermont-Ferrand 63
DAVID Anne-Marie	ATIAM – Nice 06
DUGAT Sylvie	Croix Marine Du Puy de Dôme 63
DUMONT André	A.C.A.P.22 – St Brieuc 22
DUMONT Yves	ATNA – Clermont-Ferrand 63
DURU Charlotte	AGAT – Limoux 11
FINISTROSA Ange	ATG – Nîmes 30
GARDIN Jean-Paul	AVSEA – Epinal 88
GARNIER Pierre	ATP 13 – Marseille 13
GAUTHIER Patrice	ANAT – Paris 75
GIRAUD Catherine	AVSEA – Epinal 88

GONGORA Joseph	ATH – LE MANS 72
GONZALES Marie-Ange	CRIFO – Nantes 44
LAHAYE Jean-Pierre	ANAT – Paris 75
LAJOANIE Philippe	Tutelia – Dammarie Les Lys 77
LEFEBVRE Laurence	Tutelia – Dammarie Les Lys 77
LIMOGÉ Michèle	Croix Marine – Moulins 03
MORDIN Francine	A.T.15 – Aurillac 15
NATALE Rose-Mary	A.T de la Meuse – Bar le Duc 55
NICOUD Jean-Pierre	ATIAM – Nice 06
PECHON Jérôme	STP- ASRL – Annezin 62
PERALDI Antoine	Axe Majeur/atm – Mantes 78
PERREVE Elisabeth	SHM-SE – Marseille 13
PERREY Jean-Luc	A.T.N.A – Clermont-Ferrand 63
POEHR Véronique	A.C.A.P.22 – St Brieuc 22
POULAIN Richard	ATFPO – Paris 75
PREVOT Didier	ATFPO – Paris 75
PUCHEU Michel	ADEI-ADPP – AYTRE 17
RASCOUSSIER Hélène	A.T.15 – Aurillac15
SERRE Joseph	ATG – Nîmes 30
TRESCA Joël	CRIFO – Nantes 44

ORGANIGRAMME DES MEMBRES DU BUREAU DE LA FNAT



Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Chers Adhérents,
Chers Collègues,



Ange Finistrosa
Président de la FNAT

Je vous remercie très chaleureusement de votre présence à notre Assemblée Générale annuelle et me réjouis de constater qu'au fil des ans de nouveaux services nous rejoignent. Je souhaite donc ici les saluer et leur souhaiter la bienvenue.

Vous m'avez élu Président à l'Assemblée Générale en juin 2016, et c'est donc mon premier rapport moral que je viens ici soutenir.

Il paraît que les premières fois sont inoubliables, alors je vais tenter d'être à la hauteur...

Que s'est-il passé entre juin 2016 et juin 2017 ?

La réponse, ou plutôt les réponses se trouvent bien entendu dans ce rapport d'activité qui vous a été remis, et qui sera présenté aujourd'hui.

Je pourrai donc arrêter là et faire corps avec ce rapport d'activité, mais je souhaite vraiment que ce moment soit inoubliable, je vais donc continuer...

L'année qui vient de s'écouler a été notamment marquée par nos travaux sur l'Éthique, les rencontres régionales de notre tour de France, les actions de communication de la Fédération et enfin le renforcement de l'équipe salariée.

Tout d'abord, nos travaux sur l'Ethique.

Il s'agit en fait, du prolongement de nos travaux sur l'Ethique, car rappelons que nous sommes engagés sur cette thématique depuis la fin de l'année 2014. L'année qui s'est écoulée a vu le déploiement d'un programme de formation adaptée, la mise en ligne d'un site internet dédié, la rédaction d'un ouvrage qui sera publié en septembre prochain et enfin l'installation récente du GREF (Groupe de Réflexion Ethique de la FNAT).

Nous pouvons aujourd'hui affirmer sans prétention, que l'Ethique fait partie nos valeurs, que c'est un marqueur de l'ADN de la FNAT.

Bravo et merci à toutes celles et ceux qui s'y sont investis et ont pu apporter leur contribution.

Ensuite l'année a été marquée par la mise en route, si je puis dire, de notre **Tour de France en région**. Une première à Toulouse (novembre 2016), puis à Lille (mars 2017) et à chaque fois des rencontres très riches d'échanges et une satisfaction exprimée par les participants. En allant vers les adhérents, et en facilitant les échanges entre les adhérents, c'est une étape que nous franchissons dans le partage de ce qui fait aussi la FNAT : **une Fédération nationale de proximité**. Cette nouvelle forme de communication dans le Réseau s'est accompagnée par la refonte de notre site Internet, entièrement rénové et adapté à l'ère de la digitalisation. Le succès de FNAT-DOC (Zeendoc pour les puristes...), est aussi la traduction concrète de la capitalisation des expériences et des supports que chaque adhérent apporte. Ces échanges rappellent combien notre Fédération est riche de la contribution de ses adhérents.

Notre communication s'est aussi retrouvée à plusieurs reprises dans la presse spécialisée, où nous avons su faire porter notre parole et être reconnus comme une Fédération métier.

Enfin, cette année a vu l'arrivée **d'une salariée supplémentaire**. Notre équipe est maintenant organisée autour d'un Délégué Général avec une Chargée de mission et une Assistante. Nous avons mis en œuvre une organisation qui rend opérationnelles les missions de notre Fédération. Ce travail important en interne, est aussi, ne nous y trompons pas, une anticipation dans le fonctionnement de la Fédération. En effet, historiquement en appui sur les apports techniques et politiques de ses membres, la Fédération évolue par le renforcement de son équipe de salariés prenant ainsi le relais pour toujours savoir anticiper et accompagner les besoins des adhérents.

Je souhaite ici les remercier tous les trois, leur renouvelant ma confiance et me faisant le porte-parole de vous tous, les féliciter pour leur travail.

Nous venons de parler de l'année qui vient de s'écouler aussi, j'ai une pensée particulière pour Messieurs **Joseph PRIGENT** administrateur de la FNAT et Président de l'association TUTELIA et **Thierry VERHEYDE**, Président de Chambre à la Cour d'Appel d'Aix en Provence qui nous ont quittés et à qui nous avons déjà rendu hommage, et avons témoigné de notre sympathie.

Dans un tout autre style, et pardonnez-moi pour cette rugueuse gymnastique, je voudrai aussi que nous ayons une pensée pour **Cyrille DÔME**, **René GRIMAUD** et **Yves DUMONT**. Je vous rassure tout de suite, ils sont toujours parmi nous ! Mais ils se sont presque éloignés de la Fédération, l'un ayant pris une trajectoire professionnelle différente, l'autre a fait valoir ses droits à la retraite, et le suivant se consacrant à un repos amplement mérité... Ils ont tous les trois œuvrés pour la Protection Juridique des Majeurs, leur empreinte reste présente parmi nous, et la famille FNAT n'oublie jamais les siens, si j'osais, j'irai même à dire « FNAT un jour, FNAT toujours... ! », mais je n'ose pas....

Nous venons d'aborder l'année qui s'est écoulée, attardons-nous maintenant sur l'année à venir.

Les enjeux pour l'année qui vient sont de trois ordres :

- Un axe politique et de déploiement,
- Un axe stratégique et de développement,
- Un axe de vigilance et d'accompagnement.

Vous le verrez très vite, ces 3 axes sont interdépendants.

L'axe politique et de déploiement : c'est affirmer les valeurs et les spécificités de notre Fédération auprès de la sphère des décideurs nationaux. Nous sommes reconnus et incontournables auprès des pouvoirs publics, mais nous devons davantage affirmer un plaidoyer politique autour de nos valeurs :

Nous sommes une **Fédération métier**, qui intervient en transversalité sur différents champs (handicap, vieillissement, maladie, vulnérabilité) sans être le représentant d'un public particulier ;

Nous représentons les Services MJPM et sommes porteur de **l'intérêt général** car nous intervenons au nom de la Solidarité Nationale, par un **exercice collectif** des mesures de protection. En effet, les professionnels de nos services n'interviennent pas de manière isolée et bénéficient de l'appui de plusieurs compétences internes, à travers une **gouvernance désintéressée** c'est-à-dire que nos administrateurs sont bénévoles et ne recherchent pas un but lucratif.

Nous devons accentuer notre ouverture auprès d'autres opérateurs que nos interlocuteurs métiers habituels, que l'inter-fédération historique. C'est un véritable travail d'ouvertures et de rencontres.

L'organisation des Assises de la Protection en novembre prochain, s'inscrit pleinement dans cet axe.

L'axe stratégique et de développement : ce sera d'une part la mise en œuvre du projet stratégique qui est soumis aujourd'hui à votre approbation et d'autre part la poursuite de la croissance dans laquelle nous sommes inscrits et qui est stratégique en terme de légitimité et de représentation.

Notre actuel Projet Fédéral étant arrivé à son terme, il est remplacé par le Projet Stratégique FNAT (PSF) 2018 - 2023 qui développe les actions qui seront à mettre en œuvre au cours des 5 prochaines années. Dès l'année qui vient, je m'emploierai à ce qu'il puisse se réaliser dans les temps impartis.

L'axe de vigilance et d'accompagnement, c'est ici un point crucial. Par vigilance il s'agit pour nous, face à l'annonce de la raréfaction des moyens financiers publics, de mettre en place des actions d'anticipation et d'alerte auprès de nos adhérents mais également des pouvoirs publics.

C'est aussi savoir anticiper et accompagner les adhérents dans l'évolution permanente de notre contexte règlementaire et financier.

Enfin, je ne peux terminer mon rapport moral sans avoir un mot pour l'ensemble des membres du Bureau de la FNAT, c'est-à-dire Mesdames Anne-Marie DAVID, Elisabeth PERREVE, Emmanuelle BIRON, Michèle LIMOGÉ, Marie-Ange GONZALES, Messieurs Jean-Pierre LAHAYE, Didier PREVOT, Jean-Christophe CHAPELIER, Jean-Pierre NICOUD, Antoine PERALDI, René ARNAUD-CASTIGLIONI, André DUMONT avec qui nous formons une équipe soudée et dynamique qui s'emploie à porter les intérêts de la Fédération.

*Le Président,
Auge FINISTROSA*





RAPPORT D'ACTIVITÉ

I - LES RÉUNIONS STATUTAIRES

Toutes les réunions statutaires programmées en juin 2016 ont pu avoir lieu comme prévu. Aussi, nous avons pu tenir cinq réunions du Conseil d'administration et cinq réunions du Bureau.

>>> Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration

> Le 2 et 3 septembre 2016

Conseil d'Administration décentralisé à Lille [59].

Les autres réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu à Paris de 10h à 16h30 le :

- > 18 novembre 2016
- > 13 janvier 2017
- > 24 mars 2017
- > 19 Mai 2017
- > 16 juin 2017

>>> Calendrier des réunions du Bureau :

Les réunions du Bureau se sont tenues à Paris de 10h à 16h30 le :

- > 1 juillet 2016
- > 7 octobre 2016
- > 8 décembre 2016
- > 24 février 2017
- > 7 avril 2017

>>> Le Conseil d'Administration décentralisé du 2 et 3 septembre 2016 à Lille [59]

Cette année le Conseil d'Administration décentralisé devait se tenir à Lille en même temps que la fameuse grande braderie de Lille. En raison des derniers événements tragiques et pour des raisons de sécurité, la Grande Braderie a été annulée. Mais notre Conseil d'Administration décentralisé a pu se tenir à la date et au lieu convenu.

L'ASRL a ainsi chaleureusement accueilli dans ses locaux la FNAT, à l'occasion de son traditionnel Conseil d'Administration décentralisé qui s'est tenu le 2 septembre 2016.

Brève présentation de l'ASRL-STP

L'association Service Tutélaire et de Protection [STP] a été créée le 29 juin 1983 à Saint Pol sur Terroise, à l'initiative des professionnels de la direction de l'association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille [ASRL].

En septembre 2010, le Conseil d'Administration de l'association STP décide à l'unanimité de mettre en œuvre une convention de coopération avec l'association ASRL permettant un appui de dirigeance avec les compétences du personnel du siège [ser-

VICES ressources humaines, financières, gestion de patrimoine, gestion informatique, amélioration de la qualité par l'évaluation].

Le 20 avril 2013, le Conseil d'Administration du STP vote à l'unanimité la réalisation d'une fusion-absorption avec l'association ASRL et qui sera finalisée au 1^{er} janvier 2016.

Cette rencontre avec l'ASRL-STP, son personnel et ses dirigeants a été l'occasion de découvrir avec satisfaction la diversité, la richesse et le dynamisme des structures regroupés au sein de la FNAT.

L'organisation irréprochable et les moyens mobilisés témoignent de l'attachement à l'action de la FNAT auprès des professionnels de la protection juridique mais également auprès des personnes vulnérables.

Nous profitons de ce moment privilégié pour remercier toute l'équipe dirigeante de l'ASRL-STP, le Président M. LEMAIRE et le Directeur Général M. MASSE. Nous remercions également toute l'équipe de la STP et leur Directeur, Jérôme PECHON pour leur exceptionnelle mobilisation durant ces trois journées. Grâce à leur dévouement, les contraintes logistiques [organisation de navettes pour l'accueil et l'acheminement des participants] ont été surmontées et facilitées pour le plus grand plaisir des participants ainsi que des accompagnateurs.



Conseil d'administration du 2 septembre à Lille

Le repas pris au restaurant de l'ESAT a constitué un autre moment fort de ce Conseil d'Administration. Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel de cet établissement ainsi que le Directeur Christophe DELEZIE, pour l'excellence du service et la qualité de la prestation fournie par ses équipes.

A ce déjeuner était présent André BOUVET, Directeur Régional de la Cohésion Sociale de la Région Hauts de France. La présence des responsables des services déconcentrés de l'Etat a été l'occasion d'aborder des dossiers liés à la PJM tels que la question du cumul d'activité des MJPM.

Ces trois journées ont été une réussite tant sur les travaux du Conseil que la partie plus festive qui nous a permis de découvrir quelques spécialités de la région. L'autre moment fort de ce Conseil décentralisé a été la visite du Musée du Louvres à Lens.

II – QUI EST LA FNAT ?

Fondée en 1982, la FNAT est la fédération Nationale des Associations Tutélaires – Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs. La FNAT a le statut d'Association régie par la loi de 1901.

Son objet est de réunir en une Fédération toutes personnes morales ou groupement de personnes morales, gestionnaires de services autorisés par les pouvoirs publics pour exercer des fonctions de mandataires judiciaires à la protection des majeurs et doté d'un budget autonome.

La FNAT se situe dans le champ social sur la protection juridique des personnes vulnérables. Elle a pour but exclusif de fédérer les services ou les Associations qui exercent la protection tutélaire au moyen d'un budget autonome, à l'inverse d'autres fédérations et unions dont l'objet est centré sur la protection de certains types de handicaps ou sur des options sociales particulières.

A ce jour, elle regroupe 88 services mandataires à la protection, répartis sur tout le territoire national employant plus de 3000 salariés assurant la protection de plus de 70 000 majeurs. Il est à noter que certaines structures ont fusionné.

>>> LES ADHÉRENTS DE LA FNAT

Les associations et services affiliés à la FNAT prennent en charge différentes catégories de population sans aucune forme de spécialisation :

> Typologie des personnes prises en charge :

Personnes souffrant d'handicaps psychiques, personnes âgées dépendantes, populations marginalisées [compétence généraliste ou spécialiste selon le choix de chaque association]

> Régimes juridiques traités :

La majorité des adhérents prend en charge tous les régimes de protection concernant les adultes : sauvegardes de justice, curatelles et tutelles.

> Dimension des associations :

Les Associations et services MJPM membres de la FNAT peuvent gérer de quelques centaines à plus de 3000 mesures de protection.

> Statut des intervenants :

Les intervenants auprès des majeurs protégés dans leur très grande majorité sont des travailleurs sociaux et des juristes, tous titulaires du certificat national de compétences [CNC] aux fonctions de mandataires judiciaires à la protection des majeurs. La professionnalisation de l'action tutélaire est en devenir et nous poursuivons nos interventions dans ce sens.

Respectueuse de ces particularismes, la FNAT admet la possibilité des « doubles appartenances », et compte parmi ses membres des adhérents issus du monde mutualiste, des fédérations UNAPEI et Croix Marine – fédérations avec lesquelles elle entretient de cordiales relations de travail et d'actions communes dans le cadre de l'inter fédération.

Le périmètre de l'activité des associations membres offre un double avantage :

- d'un point de vue interne, elle permet d'appréhender le phénomène de la protection juridique dans toute sa diversité et sa complexité
- d'un point de vue externe, elle permet à la FNAT de se prévaloir d'une certaine représentativité dans le secteur de la protection juridique des majeurs.

>>> LES ORGANES DE LA FNAT

Comme toute association relevant de la loi de 1901, la FNAT est administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau, issu de ce dernier. Mais elle tire une richesse particulière du profil mixte de ses administrateurs qui sont indifféremment responsables bénévoles ou salariés de leurs associations et dont les candidatures sont présentées par les Présidents.

En outre, un travail d'étude, de réflexion et de proposition en continu est réalisé au sein de plusieurs Commissions [financement, comité de suivi du projet fédéral, formation et pratique professionnelle, communication, éthique, etc.].

III – LES ACTIONS ET LES CHANTIERS DE L'EXERCICE ECOULE

Que de chemins parcourus et de chantiers initiés ces dernières années. La Force de notre Fédération réside en sa capacité à initier des projets fédérateurs donnant du sens à l'action des professionnels. Souvent, l'action de la Fédération a été motivée par la volonté de tendre vers les meilleures pratiques professionnelles et ce, à travers les travaux sur l'Éthique du MJPM, les formations conçues par la commission formation et les divers outils mis à la disposition des services MJPM [référentiel OLIVE, les 12 lignes de conduite, le filtre Éthique, etc.].

L'année écoulée, l'actualité de la FNAT a été riche et dense. Les représentants de la Fédération ont dû répondre à de nombreuses sollicitations des pouvoirs publics mais également dans le cadre de partenariats ou d'événements [participation à des colloques en lien avec la protection juridique des majeurs].

Le soutien et l'appui aux adhérents s'est poursuivi dans le cadre de la mise en place et de l'animation d'ateliers et de formations sur les questions budgétaires,

le contentieux de la tarification, le management de la bienveillance, le CPOM, l'épargne et le patrimoine des personnes protégées (partenariat avec l'AMF), etc.

Tous ces éléments feront l'objet d'un développement dans ce rapport par les membres de la commission formation.

Dans le cadre de cette rétrospective de l'année écoulée, nous passerons en revue les actions les plus importantes ainsi que les projets les plus novateurs pour la FNAT ainsi que pour les services MJPM adhérents :

➤ **En janvier 2017 a été lancée les 10 idées reçues sur la PJM** : une campagne de communication pour lutter contre les idées reçues et autres préjugés sur la protection juridique. Il s'agit une fois pour toute de rétablir la vérité et le sens de la mission des mandataires judiciaires auprès des personnes vulnérables bénéficiant d'une Tutelle ou d'une Curatelle. Cette campagne est consultable sur les sites de la CNAPE, la FNAT, l'UNAF et l'Unapei.

➤ **Poursuite du partenariat mis en place entre l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et la FNAT** pour l'organisation de sessions de formation à destination des personnels et des délégués MJPM, sur l'épargne financière et l'intérêt de la personne protégée. Un développement particulier sur ce point sera fait par la commission formation.

➤ En prévision d'une conférence internationale prévue en **décembre 2017**, la FNAT a été invitée à reconduire sa participation au comité de pilotage de cet événement. Le thème de la prochaine conférence portera sur « **les contraintes légales, exercice des droits et accompagnement dans les domaines de la santé mentale, du handicap, de la dépendance** ». Cette thématique fait suite au succès de la conférence d'octobre 2015 « *Garantir les capacités civiles et juridiques des personnes en situation de vulnérabilité* ». Il est essentiel que la voix des professionnels de la PJM puisse être entendue dans le débat à venir sur



<http://media.fnat.fr/PJM/>



4 novembre 2016 - Congrès de l'Association « Nous Aussi » à Vannes.

les conséquences en France autour de l'appropriation de la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées et de son article 12 pourfendeur de la Tutelle à la française.

➤ **Le 11 octobre 2016, la FNAT a été sollicitée par le CHU de Bordeaux** afin d'intervenir dans le cadre du colloque annuel des assistants sociaux sur le thème « *Vulnérabilité, protection, liberté* ». Cette journée d'étude s'adressait principalement aux assistants sociaux mais aussi à toute personne exerçant des activités soignantes et managériales. Ange Finistrosa, Président de la FNAT est intervenu lors de ce colloque.

➤ Participation **le 4 novembre 2016 au Congrès de l'Association « Nous Aussi » à Vannes**. La FNAT était représentée par Hadeel CHAMSON, Délégué Général.

C'était également l'occasion de consolider les relations que nous avons nouées avec cette association d'usagers. En effet, en mars 2015, Corinne CLERMONT, Présidente de l'association Nous Aussi, était intervenue au colloque de la FNAT sur l'Éthique.

➤ La FNAT est intervenue à plusieurs reprises dans la presse spécialisée sur des questions en lien avec l'Éthique, la reconnaissance professionnelle, le cumul d'activités des MJPM, etc.

>>> Auditions et rencontres avec les pouvoirs publics

> L'audition de la FNAT par la Cour des Comptes (mai et sept. 2016)

La FNAT a été auditionnée par la Cour des Comptes le 24 mai 2016 dans le cadre d'un rapport sur le dispositif de protection juridique des majeurs.

A cette audition, la FNAT était représentée par Patrice Gauthier, Président de la FNAT, Anne-Marie DAVID, Vice-Présidente, Ange FINISTROSA Secrétaire Général et Hadeel CHAMSON, Délégué Général.

Lors de cet échange, nous avons essayé d'apporter un éclairage précis sur les pratiques professionnelles des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Nous avons également transmis une note écrite ainsi que des modèles d'outils professionnels et de procédures de contrôles internes.

En réponse à l'envoi du relevé d'observations, la FNAT a transmis le 9 août une deuxième note circonstanciée de 11 pages pour répondre aux 16 recommandations de la Cour des Comptes. La FNAT a notamment défendu les points suivants : un véritable Diplôme en lieu et place du Certificat National de Compétence, renforcement du pilotage et de la coordination entre les différents acteurs locaux de la protection juridique des majeurs, la question des moyens des services, etc.].

Ce document a fait l'objet d'une diffusion aux adhérents de la FNAT.

Tous ces arguments ont été défendus lors de la deuxième audition collective de l'inter fédération par la Cour des Comptes le 5 sept. 2016.

> Auditions et réunions de travail avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

L'ISTF, la participation des personnes protégées au financement de leur mesure de protection, l'Etude

*De gauche à droite : Patrice Gauthier, Anne-Marie DAVID,
Ange FINISTROSA*



sur la population, le financement des services MJPM, la question du cumul d'activité ont donné lieu à plusieurs réunions de travail avec la DGCS.

Ces nombreuses prises de contact ont donné lieu à la remise de notes et autres observations. Pour nourrir sa réflexion et afin d'être au plus près des préoccupations des services, ces derniers ont été sollicités à de nombreuses reprises via des enquêtes flash ou des questionnaires en ligne [via Google form].

Dans le cadre d'une réunion de travail en bilatérale, la FNAT a rencontré la DGCS (24 avril 2017) pour approfondir et raffermir les relations avec cette administration centrale. La DGCS a pris acte du travail et des réalisations de la FNAT dans sa mission de soutien et d'appui aux services MJPM et plus généralement dans la promotion des bonnes pratiques professionnelles.

IV- LES PERSPECTIVES ET LES CHANTIERS À VENIR

A l'Assemblée Générale du 16 juin 2017, vous serez consultés sur le Projet Stratégique FNAT (PSF) 2018-2023. Ce document important pour l'avenir de notre Fédération projetera les perspectives et les chantiers à venir pour les cinq prochaines années.

La FNAT a de grandes ambitions pour la Profession et pour le secteur de la Protection Juridique des Majeurs. Elle vient de s'en donner les moyens avec l'écriture de ce Projet Stratégique qui devient ainsi notre feuille de route commune.

V- LA COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission participe à la stratégie de communication interne et externe de la FNAT. Elle réfléchit et travaille sur les outils et supports de communication utilisés (plaquette de présentation, livret de l'adhérent, site Internet, etc.). Elle intervient également dans des projets en lien avec l'animation du réseau d'adhérents et **peut intervenir sur des aspects communicationnels en support des autres commissions.**

>>> Ses membres

La commission a connu des mouvements dans sa composition.

Ont participé aux travaux : Jean-Christophe CHAPELIER, Amélie DUCORNEY, Yves DUMOND, Charlotte DURU, Ange FINISTROSA, Pierre GARNIER, Patrice GAUTHIER, Jean-Pierre LAHAYE, Daniel MILLA.

Animée par Charlotte DURU, Administratrice de la FNAT et Directrice de l'APAM11, les travaux de la commission sont désormais suivis par Nathalie SLISKOVIC, Chargée de mission depuis le 1^{er} juillet 2016. Hadeel CHAMSON, Délégué Général y participe en fonction des thèmes.

Les membres permanents de la Commission sont désormais : Jean-Christophe CHAPELIER, Charlotte DURU, Pierre GARNIER, Patrice GAUTHIER, Jean-Pierre LAHAYE, Daniel MILLA.

Au regard de ces changements, la responsable de la commission appelle une nouvelle fois les adhérents à rejoindre les membres actuels de la commission, pour apporter leurs réflexions/idées/compétences, et amplifier les travaux menés.

La commission s'est réunie les 7 journées suivantes :

- > 01.09.2016
- > 06.10.2016
- > 16.11. 2016
- > 17.11.2016
- > 14.12.2016
- > 17.02.2017
- > 18.05.2017

>>> Lancement des Tournée des régions

La commission a concrétisé le projet des journées en région : mise en place d'une feuille de route (process), d'un déroulé type et de l'ensemble des supports power point associés, acquisition de clés USB avec logo FNAT pour remise aux participants, élaboration d'un questionnaire de satisfaction pour évaluation de la rencontre, découpage des départements pour les journées à venir.

Ces journées s'inscrivent dans la volonté de la Fédération de se rapprocher des adhérents au niveau régional.

Il s'agit d'un nouveau rendez-vous convivial entre professionnels du secteur.

C'est l'occasion d'aborder les enjeux de la PJM - au niveau national et local - et de mieux connaître les attentes des services affiliés à la Fédération.

A ces rencontres sont également conviés les services non adhérents à la FNAT. C'était également l'occasion de présenter les positions Fédérales, les enjeux présents et futurs de la PJM [ex : la reconnaissance professionnelle pour les MJPM, cumul d'activité etc.] ainsi que la nouvelle offre de services de la Fédération.

> La première journée s'est déroulée le 25 novembre 2016 à Toulouse.

Sur 33 services et associations invités, 16 ont été recensés à la rencontre, soit 22 personnes (hors organisateurs FNAT et Mairie de Toulouse), soit un taux de participation de près de la moitié (48,5%).

Le taux de participation des services adhérents à la FNAT est de plus de 72% ; celui des services non adhérents d'un peu plus de 36%.

>>> Entre le lancement des invitations et l'évaluation du déroulé de la journée, 4 associations ou services ont fait connaître leur souhait d'adhérer à la FNAT.



Réunion à Toulouse le 25 novembre

> Une deuxième journée a été organisée à Lille, le 25 mars 2017.

Sur 27 services et associations invités 18 ont été recensés à la rencontre du 27/03/17, ce qui représente 27 personnes (hors organisateurs), soit un taux de participation 66,66%.

Le taux de participation des services adhérents à la FNAT est légèrement moins élevé (60%) que celui des services non adhérents à la Fédération qui s'élève quant à lui à un peu plus de 68%.

>>> A l'issue de cette rencontre, une association a confirmé son souhait d'adhérer à la FNAT.



Ces tournées en région ont été largement plébiscitées par les participants.

D'autres journées vont être programmées, au regard du découpage fait par la commission, pour couvrir l'ensemble du territoire, soit au total 6 journées supplémentaires à venir.

>>> Diffusion du logo adhérent



Le bureau de la FNAT s'est prononcé quant à ce logo. Il a donc été diffusé le 2 février 2017 à l'ensemble des adhérents, avec un mot du Président concernant son sens, son intérêt et les règles d'utilisation prévues.

Signe fort d'appartenance à la FNAT, le logo adhérent est le marqueur de l'adhésion aux valeurs, engagements et l'éthique défendus par la Fédération.

Il permet aux adhérents d'afficher leur affiliation à la FNAT sur leur support de communication auprès des personnes protégées, des autorités de Contrôle et de Tarification mais aussi des partenaires...

>>> Refonte du site Internet www.fnat.fr

La commission est intervenue à plusieurs reprises pour apporter des modifications et des améliorations pour aboutir à la version actuelle.

La nouvelle version «responsive design» [qui s'adapte donc automatiquement au type de terminal utilisé] du site www.fnat.fr plus attrayante et intuitive dans son utilisation, offre de multiples services :



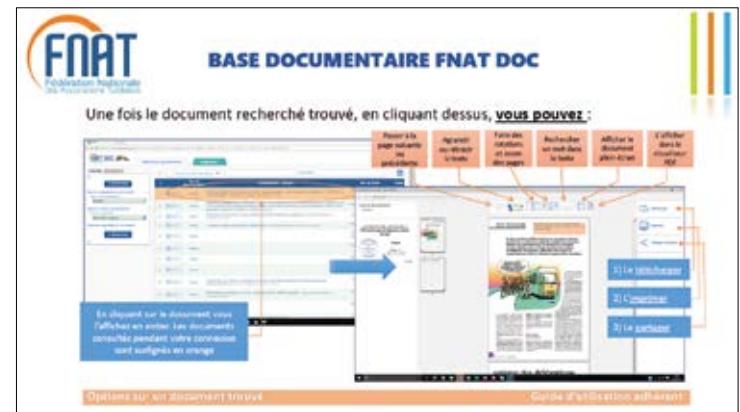
- Mise à disposition d'une ressource documentaire en ligne
- Information sur les actualités du secteur par rubrique (PJM, législation & recommandation, vie de la fédération et rapport & études)
- Parution d'une newsletter mensuelle
- Diffusion des offres d'emploi des adhérents
- Visionnage des vidéos des colloques FNAT
- Accès à la liste des adhérents par région
- Etc.

Une seconde phase d'amélioration sur la partie Accès adhérent est à prévoir dans les prochains mois.

>>> Lancement de la Base documentaire « FNAT DOC »

En plus du site Internet, la commission a finalisé et mis en place la base documentaire en ligne de la « FNAT-DOC ». Elle est accessible depuis le nouveau site Internet www.fnat.fr

Elle compile de nombreuses documentations utiles concernant la Protection Juridique des Majeurs et les thématiques associées : articles de presses, études et rapports, décrets, arrêtés, guides méthodologiques, lettres types, exemples d'outils (loi n°2002-02, fiches de postes, procédures...) et supports pédagogiques issus de sources variées et du réseau FNAT.



Basé sur le partage des connaissances, des expériences et des pratiques, FNAT-DOC est un outil collaboratif. Il nécessite la participation de l'ensemble des adhérents pour la transmission et le partage de documents.

Les adhérents sont avertis chaque lundi par une alerte mail dès lors que de nouvelles publications sont ajoutées à la base.

FNAT-DOC fonctionne avec un système de recherche par mots clés et par type de documents. Pour faciliter les recherches sur FNAT-DOC un guide d'utilisation a été diffusé. Il permet de :

- › Paramétrer au mieux l'affichage des documents pour une meilleure navigation,
- › Modifier et personnaliser le mot de passe pour simplifier les connexions,
- › Il explique enfin la marche à suivre pour partager des documents.

>>> Diffusion du Livret d'accueil adhérent

Finalisé fin 2016, sa diffusion a été reportée à février 2017, dans l'attente d'autres supports, que la Commission menait en parallèle.

Ce document est désormais remis à chaque nouvel adhérent de la FNAT afin d'avoir une vue globale de



la Fédération (son historique et ses perspectives, ses missions, sa gouvernance et l'implication de ses adhérents, son fonctionnement en commissions et groupes régionaux), ainsi que l'état d'esprit FNAT, les engagements des adhérents et les bénéfices qui en résulte.

Il contient également une fiche pratique en support à sa communication externe s'il est amené à évoquer la FNAT.

Il est accompagné d'une clé USB contenant les principaux supports d'information de la Fédération [ex : le REI Olive].

>>> Lancement de la Newsletter électronique



L'arrivée de Nathalie SLISKOVIC, Chargée de mission, a permis de diffuser plus régulièrement les newsletters en septembre 2016.

Les abonnés y retrouvent chaque mois ce qui fait l'actualité de la Fédération et plus largement de la Protection Juridique des Majeurs.

La newsletter de la FNAT s'inscrit en complément de notre site internet fnat.fr que les adhérents sont invités à visiter.

CHIFFRES CLÉS

depuis la dernière Assemblée Générale

10 newsletters

1976 abonnés à la Newsletter Fnat

362 documents sur FNAT-DOC
dont une majorité de modèles de documents (27%)

+ de 950 documents téléchargés

+ de 19318 documents consultés

+ de 30 alertes

2 tournées en régions
suscitant **4** nouvelles adhésions

85 livrets d'accueil et logos adhérents envoyés

211 utilisateurs

35 offres d'emploi d'adhérents
diffusées sur fnat.fr

90 actualités sur fnat.fr avec en top 3
des actualités les plus consultées (+ de 1000 fois) :

- 1 - Interview d'Ange Finistrosa,
« La Profession manque de reconnaissance »
- 2 - « Assises de la PJM sur les 10 ans de la loi
du 5 mars 2007, les 7 et 8 novembre à Paris »
- 3 - « La Cour des Comptes a publié son Rapport
sur la protection juridique des majeurs »

A destination de l'ensemble des personnels des services MJPM adhérents et du plus grand nombre, partenaires professionnels et institutionnels, cette newsletter fait découvrir la FNAT, ses adhérents et leur environnement. Elle est à partager !

La commission a échangé sur la fréquence, mais également sur le format dans un souci d'homogénéisation des supports utilisés.

>>> Collaboration avec un cabinet spécialisé

La première étape de collaboration avec l'agence de communication Ayin, portant sur les supports et outils de communication, est arrivée à son terme. Elle a permis à la FNAT de se doter des supports nécessaires à sa communication.

L'agence a été peu sollicitée car l'année écoulée a porté essentiellement sur l'organisation de la tournée en région.

Par ailleurs, le Bureau a pris des orientations plus axées sur la communication d'influence qui ne correspond pas à l'expertise de cette agence.

Ayin pourrait être saisie à l'occasion d'intervention ponctuelle en lien avec l'actualité [petit déjeuner de presse, promotion d'une publication, etc.]

>>> Les objectifs et enjeux à venir

La commission s'attelle à la recherche d'un nouveau prestataire webmaster. Ce changement devrait permettre d'envisager un développement du site internet plus important, certaines modifications, comme la création de l'espace adhérent ayant été suspendues dans cette attente. Au-delà des projets exposés, la commission communication poursuit son travail pour structurer les outils de communication de la Fédération :

- > Mise en place d'une **enquête sur la satisfaction des adhérents** dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'offre de service de la FNAT
- > Diffusion d'une **fiche de partage d'expériences** et la faire vivre
- > Formalisation d'une **fiche d'informations et référencement** sur le site fnat.fr du « correspondant de secteur » [présentation, coordonnées, missions] permettant de capitaliser l'information transmise pendant les tournées en région
- > Réflexion sur l'**espace adhérent** sur fnat.fr et diffusion des PV des CA dans l'espace adhérent
- > Poursuite de l'**harmonisation des supports de communication FNAT** : forme / fréquence / mode de diffusion et mises à jour régulières [dossier de presse, livret d'accueil...]

VI-LA COMMISSION JURIDIQUE

Outil de réflexion, d'orientation et d'information juridique au service de la FNAT et des adhérents, elle s'empare des grands thèmes de l'actualité de la PJM particulièrement riche et complexe.

>>> Son histoire et ses membres

La commission juridique s'est réunie pour la première fois en novembre 2016 depuis plusieurs années dans cette formation. En effet, cette commission a été mise en sommeil. Ses productions étaient néanmoins au rendez-vous via une veille juridique et jurisprudentielle au fil de l'eau.

La commission juridique est animée par Jean-Paul Gardin, administrateur de la FNAT. Participent à ces travaux : Ange Finistrosa, Président de la Fédération, Nathalie SLISKOVIC, Chargée de mission et des juristes et/ou chefs de services adhérents de l'ATG, l'AVESA, la SHM, la CRIFO, l'ADEI ADPP, l'APAM11, l'AT57. Ces membres partagent leurs connaissances et leurs compétences techniques au service de la commission.

>>> Ses réunions

La commission s'est réunie au siège de la FNAT 3,5 journées :

- > 07.11.2016 (après-midi)
- > 06.02.2017
- > 23.03.2017
- > 18.05.2017

Une réflexion sur les modalités de réunion de cette commission est en cours. Doit-on maintenir les réunions systématiquement sur Paris ou faut-il organiser une rotation en fonction des membres et de leur ville d'origine?

>>> Ses objectifs

La commission juridique a pour objectif d'élaborer des positions ou des contributions écrites relatives aux nouveautés législatives et réglementaires en vigueur et impactant le secteur de la PJM pour permettre aux adhérents de mieux aborder **leurs effets potentiels en pratique.**

La commission est susceptible de s'appuyer également sur des experts tiers pour les questions les plus techniques.

Les échanges entre les participants **contribuent à l'élaboration d'une position fédérale sur des thématiques définies.**

>>> Les thématiques abordés

Les thématiques abordées en commission sont nombreuses et sources d'enjeux pour les adhérents :

› **L'archivage** et ses enjeux sous-jacents : la CNIL, la sécurisation des données, les normes des locaux d'archives, la prescription de l'action en responsabilité pour les transferts de mesure...

- Une étude juridique avait été commandée par la FNAT sur la question de l'archivage il y a plusieurs années. Elle avait permis d'éclaircir plusieurs points théoriques. La FNAT a souhaité passer à l'étape suivante, en faisant l'inventaire des procédures existantes afin d'élaborer des préconisations sur la question à l'intention de ses services adhérents,

› La question sensible du « **secret professionnel** » et le partage d'informations depuis la « loi santé » du 26 janvier 2016 et les derniers décrets d'application parus en 2016,

› La mise en application de l'autorisation unique n°**A.U-050** à la CNIL et la question des données sensibles, puisqu'à compter de juin 2016, les MJPM doivent déclarer à la CNIL le traitement informatique des données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'exercice des mesures de protection juridiques,

› Mais aussi l'impact dans les SMJPM du nouveau droit (depuis octobre 2016) de la personne protégée à désigner une personne de confiance pour sa prise en charge médico-sociale.

>>> Ses productions et actions à venir

Au regard de ces thématiques, la commission s'est donnée pour objectifs livrables avant l'été 2017 :

› D'élaborer des **outils juridiques** qui seront ensuite diffusés à l'ensemble des adhérents par voie dématérialisée. Il s'agit de **préconisations et note pratique** sur l'archivage (des archives en fin de mesures en distinguant en fonction des causes de fin de mesures ; ces préconisations seront accompagnées de 3 courriers type).

› L'A.U. 50 CNIL (qui sera accompagnée d'un courrier pour le recueil du consentement express de la personne majeure protégée).

› De réaliser une **veille juridique** et réglementaire pour l'ensemble des adhérents par le biais de la **Lettre de Veille Juridique et Documentaire** (LVJD : recueil des décisions de justice et éléments doctrinaux synthétisés), diffusée au rythme d'une fois par semestre sur deux à trois thématiques ciblées. La première LVJD portera sur :

- La vie privée du majeur protégé (cas où le SMJPM peut interférer et cas où il ne le peut pas),
- la responsabilité du MJPM (cas où la responsabilité du SMJPM est retenue et cas où elle n'est pas retenue).

A suivre : Le positionnement de la FNAT sur le secret professionnel et la personne de confiance en ESMS.

Les membres de la commission juridique ont par ailleurs **participé à un test sur un Service d'Assistance Juridique par Téléphone proposé par la MATMUT** afin d'en jauger la pertinence et le niveau d'expertise (disponibilité, écoute, compréhension, culture juridique, niveau de connaissance de la protection juridique, etc.).

Ce service sera mis en place pour les adhérents à la rentrée et couvrira les thématiques suivantes :
-le fonctionnement de l'association (biens et services, droit du travail : conflit individuel avec un salarié, protection sociale, droit administratif, immeubles, droit pénal etc.), -la mission de protection des majeurs de l'association (logement, vie professionnelle, santé et soins, gestion des comptes bancaires et du patrimoine, obligations et responsabilité du mandataire de la personne protégée etc.).

VII-LA COMMISSION FORMATION

La commission « Formation et pratique professionnelle » a poursuivi son action cette année dans le cadre des orientations du projet fédéral et de son plan d'actions. Organe concourant à la promotion de la formation continue des professionnels des services adhérents de la FNAT, la commission formation propose des formations sur mesure dédiées aux services MJPM. Elle travaille par ailleurs à la professionnalisation des MJPM et la reconnaissance d'un diplôme à part entière en lieu et place du CNC.

>>> Ses membres

La commission formation a accueilli un nouveau membre en 2016. Animée par Madame Elisabeth PERREVE, Administratrice de la FNAT et Directrice de la SHM, elle compte actuellement sept membres : André DUMONT, Marie-Ange GONZALES, Rose-Marie NATALE, Cédric NEY, Elisabeth PERREVE, Didier PRÉVOT, Michel PUCHEU, avec désormais la participation de Nathalie SLISKOVIC, Chargée de mission. La Commission s'est réunie au siège de la FNAT sept journées depuis la dernière Assemblée Générale : 06.10.2016 ; 23.03.2017 ; 12.01.2017 ; 18.05.2017 ; 23.02.2017 ; 06.04.2017 ; 17.11.2016

>>> Les actions réalisées en 2016-2017

PLAN DE FORMATION FNAT

1. Poursuite des actions de formations en direction des comptables, des directeurs, des délégués MJPM et des administrateurs.

Dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles, et afin d'être au plus près des préoccupations et attentes des adhérents en matière de formation, cette commission a consulté les adhérents courant octobre 2016 par le biais d'une enquête réalisée sur Google Form sur leur besoin en formation.

Après analyse des résultats courant novembre 2016, il en a résulté le plan de formation diffusé en janvier 2017 [cf. tableau page 35].

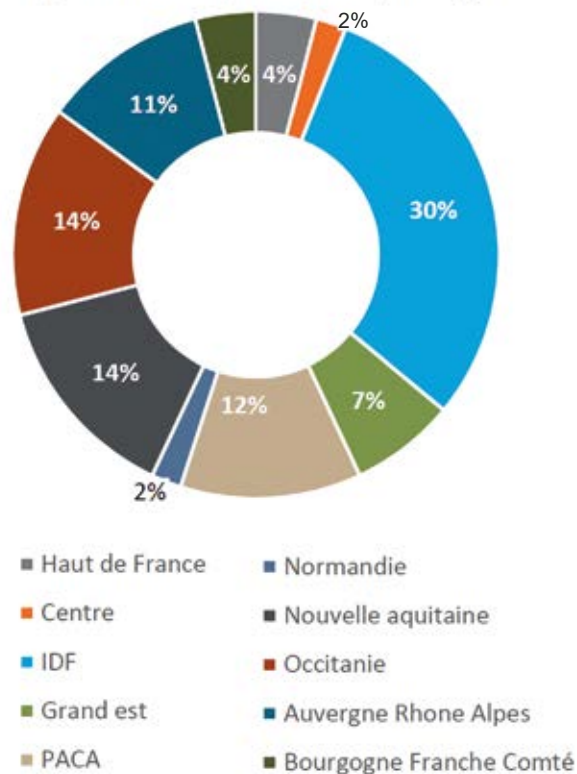
L'analyse des participations aux formations 2016/2017 depuis la dernière AG présentent des résultats intéressants :

> **44 associations** ont bénéficié de ces actions [sur 88 adhérents], soit 50% des adhérents [hors formations éthique cf. travaux de la commission éthique]

> **158 participants** dont 24% cadres de direction, 17% de cadres administratifs et/ou comptables, 45% de Délégués MJPM, 12% d'autres personnels et 2% d'administrateurs.

Le profil des participants est représentatif de la composition fédérale.

Répartition des participants par région

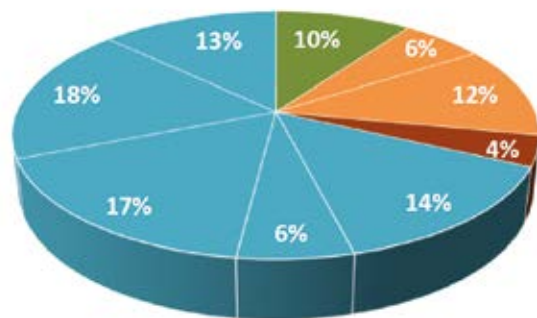


Les adhérents de l'Île de France ont été effectivement les plus nombreux à participer aux formations FNAT (30%), devant les adhérents d'Occitanie (14%) à égalité avec ceux de Nouvelle Aquitaine (14%).

CALENDRIER FORMATION FNAT 2016/2017

	THÉMATIQUE	PUBLIC VISÉ	DURÉE	DATES
1	BUDGET PREVISIONNEL	Administrateurs, Directeurs, Trésorier, Comptables, DAF	1 jour	30 août 2016
2	CONTRAT PLURIANNUEL d'OBJECTIFS et de MOYENS - CPOM 1	Directeurs, Trésorier, Comptables	1 jour	29 mars 2017
3	CONTRAT PLURIANNUEL d'OBJECTIFS et de MOYENS - CPOM 2	Directeurs, Trésorier, Comptables	1 jour	15 juin 2017
4	CONTRAT PLURIANNUEL d'OBJECTIFS et de MOYENS - CPOM 3	Directeurs, Trésorier, Comptables	1 jour	12 octobre 2017
5	CONTENTIEUX DE LA TARIFICATION et des PROCÉDURES BUDGÉTAIRES	Administrateurs Directeurs, DAF ou RAF	1 jour	21 septembre 2017
6	MANAGEMENT & BIENTRAITANCE (Formation action)	Directeurs	4 jours (2x2 modules)	Module 1 : 4 et 5 mai Module 2 : 6 et 7 juillet
7	PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (Sensibilisation)	Directeurs, Chef de service, personnel encadrant	2 jours	Décembre 2017 (à confirmer)
8	DE L'ETHIQUE A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	MJPM	2 jours	À programmer
9	ASSISES SUR « LES 10 ANS DE LA LOI, ET DEMAIN ? »	Toute catégorie professionnelle	1 journée et demie	7 après-midi & 8 novembre 2017
10	PRODUITS D'ÉPARGNE ET INTÉRÊTS DES PERSONNES PROTÉGÉES –	Toute catégorie professionnelle	1 jour	17.05.16 / 04.10.16 / 11.01.17 / 14.03.17 /

Répartition des participants par type de formation



- BP
- CPOM2 15.06.17
- Produits d'épargne (Paris)
- Produits d'épargne (Marseille)
- Produits d'épargne (Toulouse)
- CPOM1 29.03.17
- Management bientraitant
- Produits d'épargne (Limoge)
- Produits d'épargne (Lyon)

La formation AMF sur les produits d'épargne dispensée dans 5 régions différentes courant 2016/2017 génère à elle seule 68% des participations [parmi lesquels 70% sont des Délégués Mjpm].

Suivent ensuite les formations CPOM [18%], Budget Prévisionnel [10%] et la formation pilote entre pairs sur le management bientraitant suivie par des Directeur[trice]s [4%].

Répartition des participants par niveau d'activité



L'approche par niveau d'activité permet d'appréhender les besoins plus importants des adhérents ayant un petit service. Le critère retenu est le nombre de mesures exercées :

- De 0 à 500 mesures : 25% [11 services mjpm]
- De 501 à 900 mesures : 30% [13 smjpm]
- De 901 à 1400 mesures : 16% [7 smjpm]
- De 1401 à 2000 mesures : 20% [9 smjpm]
- + de 2000 mesures : 9% [4 smjpm].

2. Rédaction d'un nouvel appel d'offres pour la mise en place de modules de formation « Management de la bientraitance » et lancement de la formation pilote

Le cahier des charges rédigé par la commission formation a été adressé en octobre 2016 à 11 organismes de formation du secteur médico-social ayant dans leur catalogue une formation apparentée au « Management bientraitant ».

La sélection s'est réalisée en deux temps : sur dossier puis sur entretien avec trois finalistes en janvier 2017.

L'organisme « 17 mars conseil », retenu pour intervenir dans un premier temps auprès de directeurs, puis dans un second temps auprès de cadres intermédiaires. La formation a débuté sous un nouveau format et sous de nouvelles modalités d'intervention en mai 2016 (formation-action de 4 jours répartis en deux modules de 2 jours avec une phase d'1.5 mois d'intersession).

La commission prévoit de réaliser un bilan de cette formation pilote à laquelle ont participé 6 directeurs adhérents avant de la dupliquer en 2018.

3. Renouveau de la formation sur le « Contentieux de la tarification et des procédures budgétaires »

Dans le prolongement des formations sur la gestion budgétaire et financière des Services, la commission formation continue d'accompagner les services adhérents pour la 2^{ème} année consécutive sur le thème du Contentieux de tarification.

La formation, dispensée par Maître POINSOT a été fortement appréciée l'an passé. Elle est désormais dispensée par un autre formateur, Maître SMALLWOOD, confrère de Maître POINSOT, ce dernier ayant suspendu ses activités pour motifs personnels.

4. Renouveau de la formation sur le « Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen - CPOM »

Au regard de la généralisation des CPOM en cours dans le secteur médico-social, la commission poursuit pour la 2^{ème} année la thématique.

Trois sessions sont programmées courant 2016/2017, dispensées pour deux d'entre elles par un nouveau formateur M. VINSONNEAU.

Une suite logique sur l'EPRD devrait être programmée pour le plan formation FNAT 2017/2018.

5. Participation à une formation pilote sur la gestion du stress et de l'agressivité

La référente de la commission formation a participé à une formation test de 3 jours initiée par une association adhérente, l'ATG (Nice), dispensée par un psychologue du travail sur la thématique : « gestion du stress et de l'agressivité et protection juridique ». Cette formation mêlant définition des concepts et jeux de rôle s'est déroulée en collaboration avec une comédienne.

La commission étudie la possibilité de décliner cette nouvelle thématique à destination des adhérents de la FNAT en inter ou intra avec un tarif préférentiel adhérent FNAT.

6. Mise en place d'une formation sur les « Risques psycho-sociaux »

Suite à l'évaluation des besoins en formation, une nouvelle thématique a émergé, celle de la prévention des risques psycho-sociaux.

Aussi, la commission a étudié les programmes de formation de 6 organismes spécialisés en la matière sur le secteur médico social. Un formateur de chez IRFA EVOLUTION a été retenu et reçu en entretien fin février 2017. Cette rencontre a permis à la commission de redéfinir le besoin en formation qui sera dans un premier temps une formation sensibilisation de 2 jours.

7. Poursuite du partenariat avec l'AMF sur la formation « produits d'épargne et intérêt des personnes protégées »

Le partenariat interfédéral (FNAT/ CNAPE et UNAPEI) initié avec l'Autorité des Marchés Financiers s'est poursuivi en 2016/2017.

Cette autorité publique indépendante de régulation de la finance en charge de la protection des épargnants, développe diverses initiatives afin de mieux accompagner les populations vulnérables en matière financière, et notamment les personnes protégées. La convention signée en mai 2016 a permis de dispenser, en direction des services MJPM adhérents sur l'ensemble du territoire, 5 journées d'informations sur l'approche des placements et la stratégie patrimoniale de façon ludique alternant théorie et cas pratiques.

- > Paris, le 17.05.16
- > Lyon, le 14.03.17
- > Limoges, le 04.10.16
- > Toulouse, le 12.06.17
- > Marseille, le 11.01.17

L'objectif de cette formation est de permettre aux professionnels de mieux connaître les différents types de produits d'épargne, d'apprendre à se poser les bonnes questions dans la gestion de l'épargne des personnes protégées et d'adopter les « bons réflexes » dans le domaine des produits financiers.

D'autres sessions de formation sont à programmer pour 2018.

8. Suspension de la formation Co-développement

Malgré le temps de sensibilisation organisé sur cette formation, il y a eu peu d'inscrits parmi les administrateurs. Il s'avère que les modalités d'organisation, à raison de 4 à 6 demi-journées, sont parfois difficilement compatibles avec les agendas contraints de certains responsables de services. Une communication plus en amont (en septembre 2017) permettrait de recueillir un peu plus de participants, notamment parmi les nouveaux adhérents.

>>> Travaux sur la professionnalisation des MJPM

Au-delà de la mise en place de journées de formation ciblées PJM, la commission formation poursuit son action pour :

- › Préparer les journées nationales,
- › Participer pleinement aux travaux sur la professionnalisation des MJPM, notamment par la construction d'un argumentaire pour l'inscription du métier de MJPM au répertoire Nationale des Certifications professionnelles (RNCP), et ce, conformément à l'une des propositions du Livre Blanc de la PJM et au Projet Fédéral de la FNAT.

1. Lancement d'une enquête sur la formation CNC des MJPM

Afin d'étayer des données statistiques l'argumentaire relatif à l'inscription du métier de MJPM au RNCP, la commission formation a lancé une enquête sur la formation CNC des Mandataires :

Étape n°1 : enquête au sein du réseau du 2 au 17 février 2017

La commission formation de la FNAT a souhaité effectuer un bilan auprès des Directions des services adhérents sur le profil actuel des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et sur les apports et/ou lacunes de la formation dispensée pour l'obtention du CNC. L'objectif à terme étant de mesurer les conséquences de la professionnalisation dans les Services MJPM.

Pour ce faire, elle a élaboré une enquête et invité les adhérents à y répondre via Google Form.

La commission a analysé les résultats fin février 2017 et apporté certaines améliorations dans la perspective de soumettre au bureau un projet d'élargissement de la démarche dans le cadre de l'Inter Fédération. Une restitution des résultats a été faite au CA du 24.03.17.

Si le taux de réponses de près de 40,5% (soit 34 réponses sur 84 services adhérents) est relativement élevé, elle ne représente que 167 délégués.

Étape n°2 : enquête nationale, en collaboration avec l'Inter Fédération du 27 avril au 26 mai 2017

La reconnaissance d'un diplôme en lieu et place du CNC est l'une des thématiques inscrites au programme des Assises de la PJM sur les 10 ans de la loi du 5 mars 2007, qui seront organisées à Paris le 7 et 8 novembre 2017.

Dans cette perspective, pour gagner en représentativité, et après accord du Bureau, le projet d'enquête initiale a été améliorée et étendu en collaboration avec les principaux acteurs du secteur [(l'ANDP, l'ANMJPM, la CNAPE, la FNMJI, l'UNAF et l'UNAPEI)].

Elle est notamment déclinée en deux versions, l'une à destination des Directions de services MJPM, l'autre à destination des professionnels de terrain, les Délégué(e)s de service et MJPM individuels.

La restitution des résultats statistiques sera réalisée par la FNAT et un travail d'exploitation de ces résultats est prévu en commission en collaboration avec l'Inter fédération fin juin 2017.

2. Rencontre avec la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP), fin mars 2017

Après avoir étudié en novembre 2017 les critères d'enregistrement et modalités d'inscription d'un diplôme au RNCP, la commission formation a pris attache avec la CNCP. Cette rencontre avait pour objectif d'éclairer la commission formation sur tous les tenants et aboutissants en matière d'inscription d'un métier au RNCP (enregistrement au CNCP/Inscription à l'inventaire etc.). Elle a permis à la commission formation de définir la stratégie à adopter pour la FNAT.

Parallèlement, afin de mieux définir les démarches à entreprendre, la commission a listé les universités et IRTS travaillant conjointement pour dispenser les formations CNC MJPM. A l'issue de cet état des lieux, elle a pris attache début avril 2017 avec la responsable pédagogique des enseignements de travail social du CNC «MJPM» à l'IRTS de Caen/Normandie qui s'est déclarée favorable à travailler en commun avec l'Université de Caen en collaboration avec la commission formation et la FNAT pour porter un argumentaire en faveur de la reconnaissance d'un métier MJPM à part entière. Ces derniers devraient participer aux Assises de novembre 2017.

Fin mars 2017, la commission a également entamé un travail consistant à poser les principaux constats sur les apports et les manques de la certification des MJPM à partir du référentiel initial de compétences élaboré par la DGAS en janvier 2007. Il s'agit d'évaluer les compétences acquises par les MJPM à l'issue du CNC et faire ressortir les thèmes à travailler.

>>> Perspectives à venir

- > La préparation d'une enquête pour recenser les nouveaux besoins en formation et l'élaboration du plan de formation FNAT 2017/2018
- > La proposition de journées thématiques sur la gestion des ressources humaines
- > La poursuite des travaux en faveur de la reconnaissance du métier de MJPM avec un statut à part entière
- > Mettre à jour le référentiel d'évaluation interne OLIVE, en recueillant les remarques des adhérents, suite à l'utilisation.

VIII- LA COMMISSION ETHIQUE

Cette commission Ethique est animée par Mme Anne-Marie DAVID, Vice-Présidente de la FNAT et Directrice d'un service MJPM [ATIAM- Nice].

Participent aux travaux de cette commission : Arnaud LAUER [ANAT 75], Alexandra SOL [Ariane Falret 75], Claire NAVEAU [Espace tutelle 75], Laurent ROUTIER [STP ASRL 62], Hadeel CHAMSON [FNAT], Véronique POEHR [ACAP 22], Hélène RASCOUSSIER [AT 15], Anne-Marie DAVID [ATIAM 06], René ARNAUD-CASTIGLIONI [SHM 13], Solange LEBAILLE [TI Nice], Jean-Pierre NICLOUD [ATIAM Nice], Fabrice GZIL FMA, Ange FINISTROSA [ATG Nîmes], Odile CASEZ-BOUCHET [ALISE 46], Laurence LEFEBVRE [Tutélia 77], Antoine PERALDI [ATM 78].

Démarré à la fin de l'année 2014, le Chantier de l'Ethique initié par la FNAT se poursuit et s'enrichit de nouveaux projets avec pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes protégées et d'aider les MJPM à prendre des décisions dans des situations complexes où leur éthique est interpellée.

Pendant l'exercice précédent, cette commission a connu 3 temps forts [l'enquête Eval'Ethique, la publication du Leaflet sur l'enquête et l'organisation du colloque « le Défi Ethique » en mars 2016] qui ont

permis à cette démarche de se muer en projet phare de la Fédération.

Ce projet Ethique à l'instar du référentiel OLIVE a permis à la FNAT de réaffirmer son expertise métier et sa volonté à mener un travail de fond sur l'Ethique des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Tout le travail réalisé sur les deux dernières années a renforcé l'idée que la réflexion sur l'Ethique du MJPM devait se pérenniser et se transformer en une réelle compétence professionnelle pour ces professionnels de terrain. Afin que cet objectif puisse être atteint, la FNAT s'est dotée de certains outils : le GREF, la réalisation d'un ouvrage et la création d'un site.

>>> La Mise en place du Groupe de Réflexion Ethique de la Fnat : GREF

Constatant qu'aucune instance de ce type - dédiée à la PJM - n'existait sur le plan national, le GREF a été mis en place par la FNAT pour répondre aux attentes des services et des délégués MJPM, exprimées à travers l'enquête Eval'ethique FNAT et le colloque de mars 2016.

Le GREF a pour ambition de poursuivre la réflexion par la constitution d'un groupe pluridisciplinaire amené à examiner sur les situations mettant en tension les différentes valeurs.

L'instance prend la forme d'un groupe de réflexion éthique. Elle ne prétend pas « normer » la profession. Il s'agit d'un outil pour les services et les MJPM, destiné à les aider à répondre à leurs questionnements et à les accompagner en termes de méthodologie dans les réflexions de fond sur l'accompagnement de la mesure de protection judiciaire. De plus, la démarche éthique de la FNAT est pour l'heure limitée aux adhérents de la Fédération et ne peut donc prétendre représenter l'ensemble de la profession au niveau national. A terme, ces travaux pourraient enrichir les chantiers et autres réflexions initiés par les autres acteurs de la PJM.

>>> L'ouvrage sur l'Éthique du MJPM

L'autre pierre à l'édifice Éthique de la FNAT a été le projet d'écriture d'un ouvrage collectif sur l'Éthique du MJPM intitulé « Éthique du mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Une compétence professionnelle à construire ». Ce travail a pour ambition d'ancrer une culture de l'Éthique dans le secteur de la protection juridique des majeurs. Il s'agissait également de démarrer un travail de théorisation et de conceptualisation qui fait cruellement défaut au secteur de la PJM. Cet ouvrage a également pour vocation à devenir un outil au service des professionnels de terrain. Il est le fruit de travaux de la commission éthique, des formations déployées sur le terrain mais également de la méthodologie adossée aux expériences de terrain et aux cas qui en sont issus.

>>> Le site www.ethique-mjpm.fr

De nos jours, il est inconcevable de traiter d'une thématique ou d'initier un débat de société sans passer par Internet. C'est ainsi que nous avons lancé dans le courant du premier semestre 2017, un site dédié exclusivement aux travaux de la FNAT sur l'Éthique du Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Le lancement de ce site a plusieurs objectifs :

- > inscrire dans la durée les travaux initiés par la FNAT
- > vulgariser les bonnes pratiques professionnelles auprès du plus grand nombre de MJPM et ce au-delà du cercle restreint des professionnels dont les services adhèrent à la FNAT.
- > Améliorer l'image des professionnels de la PJM auprès du grand public mais également auprès des partenaires et des autres professionnels du secteur médico-social.

Par ailleurs, ce site a également vocation d'alimenter le débat et la réflexion sur les questions en lien avec l'Éthique des MJPM. Ainsi chaque MJPM a la possibilité de soumettre un cas ou une situation le mettant en tension éthique. Ce site participe à sa façon à pérenniser la démarche et les travaux de la FNAT sur l'Éthique. Il devra être l'outil de veille mais également le lieu où les idées et les débats pourront s'afficher.

Enfin, ce site dédié à l'Éthique du MJPM est un formidable outil de communication au service des professionnels de la PJM et de leur travail auprès des personnes vulnérables.

>>> Le Bilan de la formation de la pratique à l’Ethique professionnelle

Après la validation [février et mars 2016] de la formation pilote sur l’Ethique du MJPM, plusieurs services ont ainsi inscrit des salariés pour bénéficier de cette formation. D’ores et déjà, nous pouvons dire que cette formation est un succès. En effet, elle enregistre pour sa première année de mise en place un fort taux de participation :

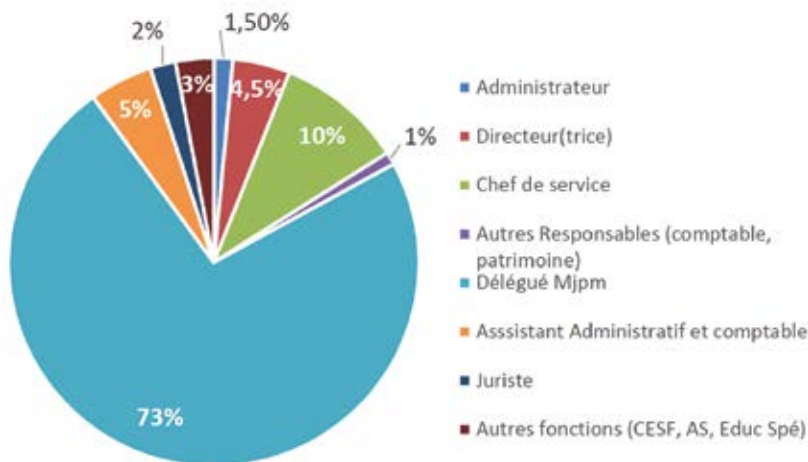
> **24 associations** ont bénéficié de cette formation [sur 88 adhérents enregistrés fin mai 2017] soit 27% des adhérents.

> **36 sessions (2 jours)** de formation ont été organisées régulièrement [majoritairement en fin et début d’année civile] en inter/intra sur l’ensemble du territoire national :

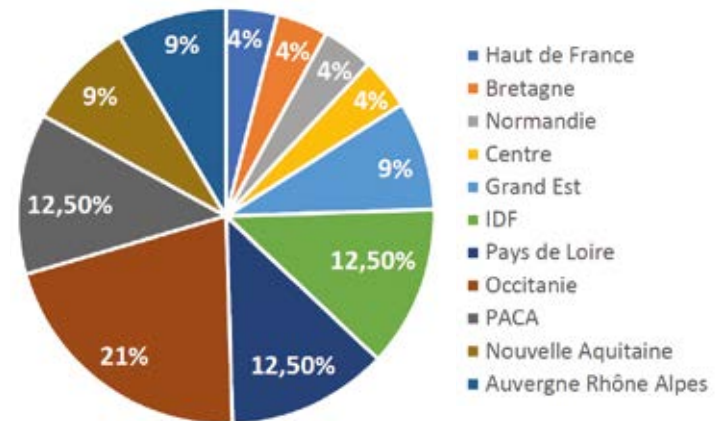
- 21% en région Occitanie,
- 12,5% à égalité en région IDF, PACA et Pays de Loire,
- 9% à égalité chacune en région Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes et Grand est,
- Et à 4% à égalité chacune en région Haut de France, Bretagne, Normandie, et Centre.

Certains services ayant organisé plusieurs sessions dans l’année.

Répartition des participants par fonction



Répartition des sessions par localisation des services participants



> **272 participants** dont une majorité de **Délégués MJPM (73%)** : Chefs de service [10%], Agents administratifs et comptables [5%], Directeur(trice)s [4,5%], autres fonctions médicosociales de type AS, CESF, Educateurs Spécialisés [3%], Juristes [2%], Administrateurs [1.5%] et autres Responsables comptables ou de gestion du patrimoine [1%].

IX - REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS FNAT PARIS - IDF - NORD

>>> Les réunions IDF

Les réunions des Associations FNAT Paris - IDF - Nord sont des moments privilégiés pour les professionnels des services pour échanger sur leurs pratiques respectives, partager des expériences et des outils professionnels.

Ces réunions démarrent toujours par un tour de table et un tour d'horizon sur l'actualité de chaque service.

Cette étape sur l'actualité des services est suivie par une discussion thématique autour de sujets liés à :

- > L'organisation et au fonctionnement des services
- > La mise en œuvre des mesures : pratique tutélaire
- > Les relations partenariales : banques, assurances, services déconcentrés de l'Etat, Justice, etc.

Durant l'exercice 2016/2017, plusieurs réunions ont été organisées dans les locaux de la FNAT :

Le 23 juin 2016 : 11 participants représentant 8 associations ou services. Thèmes :

- > Echange de nouvelles
- > RC professionnelle, quels risques effectifs couvre-t-elle ?
- > Gestion des courriels, charte informatique, quels sont nos pratiques ?

Le 16 septembre 2016 : 10 participants représentant 10 associations ou services. Thèmes :

- > Tour de table et présentation de la Chargée de mission recrutée au 1^{er} juillet 2016
- > L'autorisation unique O50 de la CNIL concernant les MJPM
- > Le partage d'informations

Le 20 janvier 2017 : 10 participants représentant 10 associations ou services. Thèmes :

- > Tour de table
- > Point sur les procédures en gestion des risques
- > Rapport de la Cour des Comptes sur la PJM

Le 31 mars 2017 : 12 participants représentant 11 associations ou services. Thèmes :



- › Echange de nouvelles
- › Les archives et la loi sur la République numérique d'octobre 2016
- › Point sur les procédures en gestion des risques.

Une dernière réunion est prévue le 7 juillet. Le programme pour l'année à venir est à définir.

>>> Le groupe de travail sur les risques : un groupe de réflexion sur la maîtrise des risques au sein des services MJPM

Son histoire et ses membres

Crée en 2014, le « groupe risque » est une émanation issue des réflexions du regroupement Paris - IDF suite à divers contrôles des autorités auprès de services adhérents. Ce groupe de travail s'est donné pour objectif d'identifier les principaux risques spécifiques au secteur de la protection juridique des majeurs afin de mieux les anticiper et y faire face.

S'il a connu quelques mouvements dans sa composition au gré des évolutions professionnelles et personnelles de ses membres, le Groupe Risque s'est réuni régulièrement plus d'une trentaine de fois depuis sa création.

Ont participé à ses travaux au fil des années : Frédéric JAY, Bouchra MACKRANI, Isabelle LAUBIER, Samir ALLOUCHE, Nathalie GUILLAUMIN, Laurence LEFEBVRE, Mélanie JOLY, Cyril DOME, Marie-Claire PINÇON.

Ses travaux, et productions à venir

Ce temps de maturation et ce croisement des regards entre Directeur[trice]s et Chefs de services MJPM adhérents de la région IDF-NORD a été nécessaire pour construire une approche globale des facteurs de risques de la PJM et pour y apporter des solutions pragmatiques.

Il a abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques depuis la gestion des biens et du patrimoine jusqu'au système d'information, en passant par la gestion du personnel...

Cet outil d'aide à la décision sur la maîtrise des risques à destination des Responsables de services MJPM se compose de fiches dédiées à une thématique ciblée.

Chaque fiche contient : - une procédure, - un mode opératoire décliné de la pratique, - et le cas échéant,

des documents annexes (modèles d'outils issus du réseau FNAT) ; Autant d'outils à adapter en fonction des besoins et spécificités des services.

La première partie de cette cartographie des risques a été finalisée au début du printemps 2017 et devrait faire l'objet d'une communication avant l'été. Elle concerne 8 fiches dédiées aux risques suivants :

- > La surveillance et l'évaluation du logement
- > L'engagement des dépenses
- > La gestion immobilière : vente immobilière
- > La gestion immobilière : achat immobilier
- > Le logement
- > Les bons d'achat
- > La sécurisation des moyens de paiement
- > La gestion des espèces
- > Le recrutement et le suivi du personnel

Ces 8 fiches seront bientôt disponibles sur la base documentaire en ligne de la FNAT, FNAT-DOC.

Les 7 thématiques à suivre dans cette démarche de maîtrise des risques de la PJM concernent :

- > Le suivi et la gestion des plaintes
- > L'autorisation de soins
- > Le contrôle et la vie de la mesure [VAD, contacts, suivi des droits, contrôle du récépissé du DIPM]
- > Le droit à l'information
- > La circulation et la confidentialité des documents
- > La surveillance du patrimoine
- > La gestion du patrimoine

X - LES NOUVEAUX, LES NOUVEAUTÉS ET LE NOUVEAU SITE...

>>> Nouveaux adhérents

La FNAT a eu le plaisir d'accueillir 7 nouveaux adhérents depuis la dernière AGO. La Fédération compte donc 88 services MJPM adhérents à la mi-juin 2017.

- > OCCITANIE [Toulouse] - RES031
depuis le 18.11.16
- > NOUVELLE AQUITAINE [Saintes] - MSAIS Saintes
depuis le 13.01.17
- > AUVERGNE RHÔNE ALPES [Sassenage]
ASS. SAINTE AGNES38 - depuis le 13.01.17
- > PACA [Nice] - ASSIM06
depuis le 23.03.17
- > NOUVELLE AQUITAINE [Poitiers] - APAJH86
depuis le 23.03.17
- > OCCITANIE [Perpignan] - AT66
depuis le 23.03.17
- > NORMANDIE [Le Havre] - AHAPS
depuis le 19.05.17

Bienvenue à eux !

>>> Une nouvelle manière de recueillir votre avis : nos enquêtes en ligne

Nous avons eu besoin de votre avis !

Zoom sur les enquêtes FNAT 2016/2017 depuis la dernière AGO, dont la majorité a été réalisée via « Google Form » pour faciliter votre participation :

> **La remise d'argent en ESMS**, suite au décret n°2012-663 du 4 mai 2012 [relatif aux modalités de gestion des biens des personnes protégées, dont la protection est confiée à un mandataire judiciaire, personne ou service préposé d'une personne morale de droit public] en vue de faire l'état des lieux des principales difficultés en la matière et solutions des services pour pallier ce problème

> **Vos besoins en formation** dans le cadre des travaux de la commission formation pour l'élaboration du Calendrier des formations FNAT 2016/2017

> **La mise en place de dispositifs ISTF**, dans la perspective des travaux de la DGCS suite à l'octroi pour 2017 d'un crédit dédié de 3 millions d'euros

> **La formation CNC des Délégués MJPM du réseau FNAT** dans le cadre des travaux de la commission formation en vue de la construction d'un argumentaire en faveur de la reconnaissance d'un diplôme en lieu et place du CNC

› **Les évolutions tarifaires du Crédit Coopératif** pour mieux cerner les difficultés et trouver des leviers d'action dans la perspective d'un groupe de travail à la FNAT le 21.06.17

› **La formation CNC** des MJPM au niveau Inter fédéral, dans la perspective d'une des thématiques des Assises de novembre 2017

› **Vos relations avec le Crédit Coopératif** suite à la proposition d'évolution tarifaire sur les services bancaires (pour les personnes suivies et service Mjpm) et sur ASTEL.

>>> Le nouveau site sur l'Éthique du MJPM : www.ethique-mjpm.fr







6, rue de la Rochefoucauld
75009 Paris
01 42 81 46 11
www.fnat.fr